

Master en Sciences sociales - Pilier Anthropologie

Structure générale

Pilier principal de Master - Pilier Anthropologie 90 ECTS

30 ECTS du tronc commun, 30 ECTS dans le pilier Anthropologie, 30 ECTS du mémoire

Groupe d'enseignements	ECTS	Année	Obl./Opt.	Compensation	Prérequis	Remarques
Tronc commun interdisciplinaire	30	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Enseignements en Anthropologie	30	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Mémoire	30	1 et 2	Obl.	Non	Non	Note 1
Total	90					

Pilier principal de Master - Pilier Anthropologie 60 ECTS

10 ECTS du tronc commun, 20 ECTS dans le pilier Anthropologie, 30 ECTS du mémoire

Groupe d'enseignements	ECTS	Année	Obl./Opt.	Compensation	Prérequis	Remarques
Tronc commun interdisciplinaire	10	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Enseignements en Anthropologie	20	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Mémoire	30	1 et 2	Obl.	Non	Non	Note 1
Total	60					

Pilier secondaire de Master - Pilier Anthropologie 30 ECTS

10 ECTS du tronc commun, 20 ECTS dans le pilier Anthropologie

Groupe d'enseignements	ECTS	Année	Obl./Opt.	Compensation	Prérequis	Remarques
Tronc commun interdisciplinaire	10	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Enseignements en Anthropologie	20	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Total	30					

Master en Sciences sociales - Pilier Anthropologie

Pilier principal de Master - pilier Anthropologie

90 ECTS

1ère et 2ème années

Enseignements	Enseignement(s) prérequis	H/sem.	Semestre (A/P)	ECTS	Type enseignement	Obl./Opt.	Modalités d'évaluation
TRONC COMMUN INTERDISCIPLINAIRE (cf. plan d'études du tronc commun)				30		Obl.	
(Note 2)				30			
PILIER ANTHROPOLOGIE							
PILIER ANTHROPOLOGIE				30		Obl.	
Approches anthropologiques contemporaines		2	A ou P	5	C	obl.	éval. int.notée
3 cours à choix de 5 ECTS en "Anthropologie thématique" ou en "Ethnologie régionale" de niveau MA dans la liste mise à jour chaque année dans le programme des cours. (Les cours ou TP proposés dans les orientations "Métiers de la culture", et "Anthropologie de l'action sociale et environnementale" peuvent être inclus dans ce choix).		2	selon ens.	15	C	obl.	selon ens.
Cours de niveau MA dans une autre orientation du pilier Sciences sociales ou dans un autre pilier MA ou cours d'anthropologie dans une université voisine, en lien avec le sujet du mémoire et en accord avec le/la directeur/trice du mémoire.				10	C	obl.	selon ens.
Mémoire							
Mémoire de Master (Note 2)				30		Obl.	
Mémoire de Master (Note 2)				30	M	obl.	
Total 1ère et 2ème années				90			

Master en Sciences sociales - Pilier Anthropologie

Pilier principal de Master - Pilier Anthropologie

60 ECTS

1ère et 2ème années

Enseignements	Enseignement(s) prérequis	H/sem.	Semestre (A/P)	ECTS	Type enseignement	Obl./Opt.	Modalités d'évaluation
TRONC COMMUN INTERDISCIPLINAIRE (cf. plan d'études du tronc commun)				10		Obl.	
10 crédits ECTS à choix en Cours transversaux et/ou Méthodes et/ou Séminaires interdisciplinaires				10			
PILIER ANTHROPOLOGIE				20		Obl.	
Approches anthropologiques contemporaines		2	A ou P	5	C	obl.	éval. int.notée
3 cours à choix de 5 ECTS en "Anthropologie thématique" ou en "Ethnologie régionale" de niveau MA dans la liste mise à jour chaque année dans le programme des cours. (Les cours ou TP proposés dans les orientations "Métiers de la culture", et "Anthropologie de l'action sociale et environnementale" peuvent être inclus dans ce choix).		2	selon ens.	15	C	obl.	selon ens.
Cours de niveau MA dans une autre orientation du pilier Sciences sociales ou dans un autre pilier MA ou cours d'anthropologie dans une université voisine, en lien avec le sujet du mémoire et en accord avec le/la directeur/trice du mémoire.				10	C	obl.	selon ens.
Mémoire				30			
Mémoire de Master (Note 2)				30	M	obl.	
Total 1ère et 2ème années				60			

Master en Sciences sociales - Pilier Anthropologie

Pilier secondaire de Master - pilier Anthropologie

30 ECTS

1ère et 2ème années

Enseignements	Enseignement(s) prérequis	H/sem.	Semestre (A/P)	ECTS	Type enseignement	Obl./Opt.	Modalités d'évaluation
TRONC COMMUN INTERDISCIPLINAIRE (cf. plan d'études du tronc commun)				10		Obl.	
10 crédits ECTS à choix en Cours transversaux et/ou Méthodes et/ou Séminaires interdisciplinaires				10			
PILIER ANTHROPOLOGIE				20		Obl.	
Approches anthropologiques contemporaines		2	A ou P	5	C	obl.	éval. int.notée
3 cours à choix de 5 ECTS en "Anthropologie thématique" ou en "Ethnologie régionale" de niveau MA dans la liste mise à jour chaque année dans le programme des cours. (Les cours ou TP proposés dans les orientations "Métiers de la culture", et "Anthropologie de l'action sociale et environnementale" peuvent être inclus dans ce choix).		2	selon ens.	15	C	obl.	selon ens.
Cours de niveau MA dans une autre orientation du pilier Sciences sociales ou dans un autre pilier MA ou cours d'anthropologie dans une université voisine, en lien avec le sujet du mémoire et en accord avec le/la directeur/trice du mémoire.				10	C	obl.	selon ens.
Total 1ère et 2ème années				30			

Evaluation interne: les modalités d'évaluation sont précisées dans le descriptif en ligne de chaque enseignement

Abréviations

C = Cours	A = Atelier (y compris travaux pratiques)	ST = Stage	obl. = Obligatoire
S = Séminaire	C-A = Cours-Atelier	M = Mémoire	opt. = Optionnel
C-S = Cours-séminaire	EX = Examen	E = Ecrit	A = Automne
LD = Lecture dirigée	T = Terrain (voyage, etc.)	O= Oral	P = Printemps

Remarques générales sur le Master ScS et ses piliers à 30 crédits ECTS, 60 crédits ECTS ou 90 crédits ECTS

Master en Sciences sociales - Pilier Anthropologie

1) Les étudiant-e-s peuvent combiner deux disciplines (p.ex. pilier principal: Sociologie et pilier secondaire: Géographie) – ou combiner un pilier (p.ex. Sociologie) avec un pilier d'un autre master de la FLSH (p.ex. Histoire / Philosophie).

2) Plusieurs enseignements proposés dans le tronc commun interdisciplinaire sont également des enseignements obligatoires ou à option des piliers. L'étudiant-e est donc invité-e dès le départ à réfléchir au programme qu'il/elle entend suivre afin de satisfaire aux conditions de réussite du plan d'études, sachant qu'un même enseignement ne peut faire l'objet de deux validations dans des contextes différents.

3) D'entente avec le/la responsable du Master ou du pilier, l'étudiant-e peut, dans le cadre d'un MA ScS à 90 crédits ECTS, valider jusqu'à 5 crédits ECTS (1 crédit ECTS = 25 à 30 heures de stage + rapport) de stage dans son tronc commun interdisciplinaire ou dans son pilier.

4) Dans le cadre d'un MA ScS à 120 crédits ECTS, l'étudiant-e peut, d'entente avec le/la responsable du Master ou de pilier faire valider jusqu'à 30 crédits ECTS de stage. Le pilier "Anthropologie" offre, en outre, la possibilité de valider dans le cadre du bloc libre une orientation professionnalisante ("Métiers de la culture" ou "Anthropologie de l'action sociale et environnementale") ou une option "terrain intensif".

5) Crédits libres orientés: il est possible de faire valider un cours (au maximum 5 crédits ECTS) pris dans une autre Université suisse. Les étudiant-e-s sont prié-e-s de s'adresser au responsable du Master et du pilier avant de faire valider leur choix.

Note 1

Le sujet du mémoire ainsi que les exigences concrètes liées au mémoire (p.ex. colloque ou séminaire pour mémorants) sont à définir en accord avec le/la directeur/trice, en principe au début du 2ème semestre du MA.

Note 2

L'étudiant-e complète son tronc commun de la manière suivante:

15 ECTS en "cours transversaux: concepts et notions":

10 ECTS en "méthodes"

5 ECTS en "séminaire interdisciplinaires".